

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

وزارة الصحة و السكان و اصلاح المستشفيات  
**MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE**

**CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA**

المركز الإستشفائي الجامعي لبياية

**NIF:4120160000606600001**

**Avis d'attribution provisoire**

En application des dispositions des articles 49,et 125 du décret présidentiel n°10-236 du 7 octobre 2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participer à la consultation N° 22 /2016) portant fourniture des denrées alimentaires répartis en deux lots lot n° 5 : pâtisserie et viennoiserie lot N° 06 : pain frais « demi baguettes » au profit du CHU de Bejaia durant l'année 2016 qu'a l'issue de l'évaluation des offres, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia a attribué provisoirement les lots objets de la consultation selon les critères d'évaluation définis dans le cahier des charges comme suit:

lot	Attributaire	NIF	Note technique	Montant de l'offre en DA/TTC		Observation
				minimum	maximum	
Lot n°05: PATISSERIE ET VIENNOISERIE	ETS AZAMOUM SAIDA	297919300044132	50 pts	2 021 760,00	3 032 640,00	RETENUE, UNE SEULE OFFRE PRÉ-QUALIFIÉE TECHNIQUEMENT
Lotn°06: PAIN FRAIS "DEMI BAGUETTES"	LOT INFRUCTUEUX (UNE SEULE OFFRE REJETEE)					

Selon les dispositions de l'article 125 du décret présidentiel N°10-236 du 07-10-2010 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics , les soumissionnaires ont un délai au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire de marché dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP pour se rapprocher du bureau des marchés afin de prendre connaissance des résultats d'évaluation de leurs offres techniques et financières et selon les dispositions de l'article 114 du décret présidentiel N° 10-236 du 07-10-2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10) jours pour introduire un recours auprès de la Direction Général du CHU de Bejaia

17 MARS 2016

Fait à Bejaia, Le.....

Le Directeur Général



المدير العام  
الأستاذ: عبد المالك دانون